



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAUTRECOIS - PAYS D'AGOUT

Séance du 26 septembre 2013

L'an deux mille treize et le vingt-six septembre à vingt heures trente, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Raymond GARDELLE.

PRESENTS : MM BESSETTES - CAUQUIL - CURETTI - FABRIES - GROS - TACCONNE - VIALA B. - VIALA D. - MMES COUGNENC - FADDI - GILBERT - RABOU - SEGUR - MM BLANC - BONNAFE (Suppléant) - BONNET - BOUTIE - BRESSOLLES - COLOMBIER - COMBET - DUVAL - GALZIN - GELIS (Suppléant) - JEANZAC - LENCOU - MAUREL - SARRAN - SEGUR - VERNHES.

N° 2013/145

**Objet : Cession du bâtiment « Multiservices du terroir » situé sur la Commune de Vénès
(Annule et remplace la délibération n°2013/68 en date du 11/04/2013)**

Monsieur le Président rappelle aux membres de l'Assemblée leur volonté d'avancer sur le dossier du multiservices du terroir situé sur la Commune de Vénès.

Il a été convenu que ce bâtiment serait cédé à la Commune de Vénès. Le principe retenu quant au montant de la cession étant celui de l'opération dite « blanche » pour la CCLPA.

Monsieur le Président explique ensuite que le calcul du montant dû par la commune de Vénès a été évalué. Celui-ci représente la somme de 304.362 €. Il s'agit en fait du coût de la construction auquel ont été ajoutés tous les frais liés au projet et auquel ont été déduits les subventions et le FCTVA.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à la majorité (1 abstention : Mme Faddi) (M. Christian Galzin ne prenant pas part au vote) :

- approuve la cession à la Commune de Vénès du bâtiment « Multiservices du terroir » pour un montant de 304.362 €,
- autorise Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à cette décision et à réaliser toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Pour copie conforme.

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Sous-Préfecture le 30 septembre 2013.

Le Président,
Raymond GARDELLE